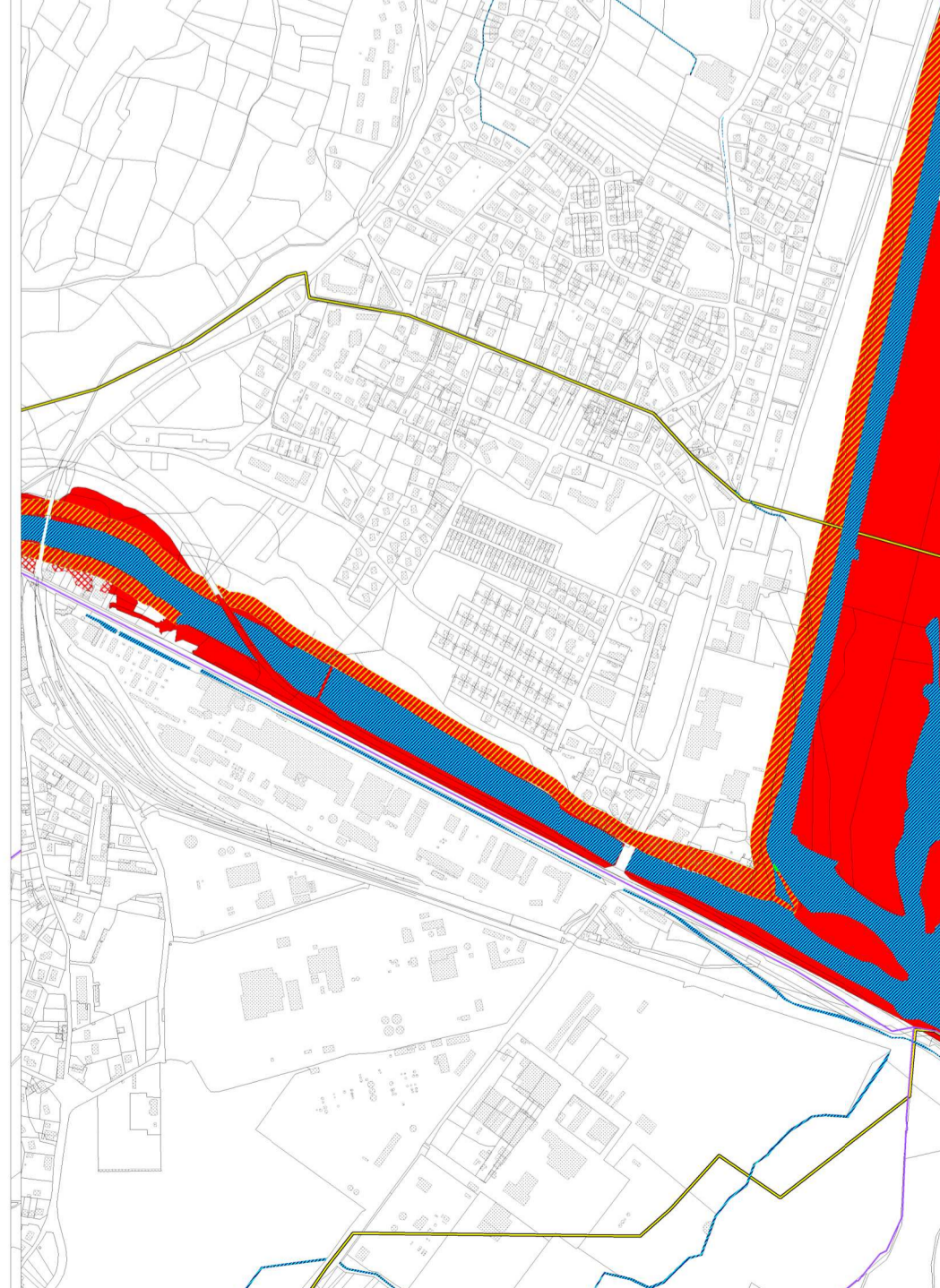
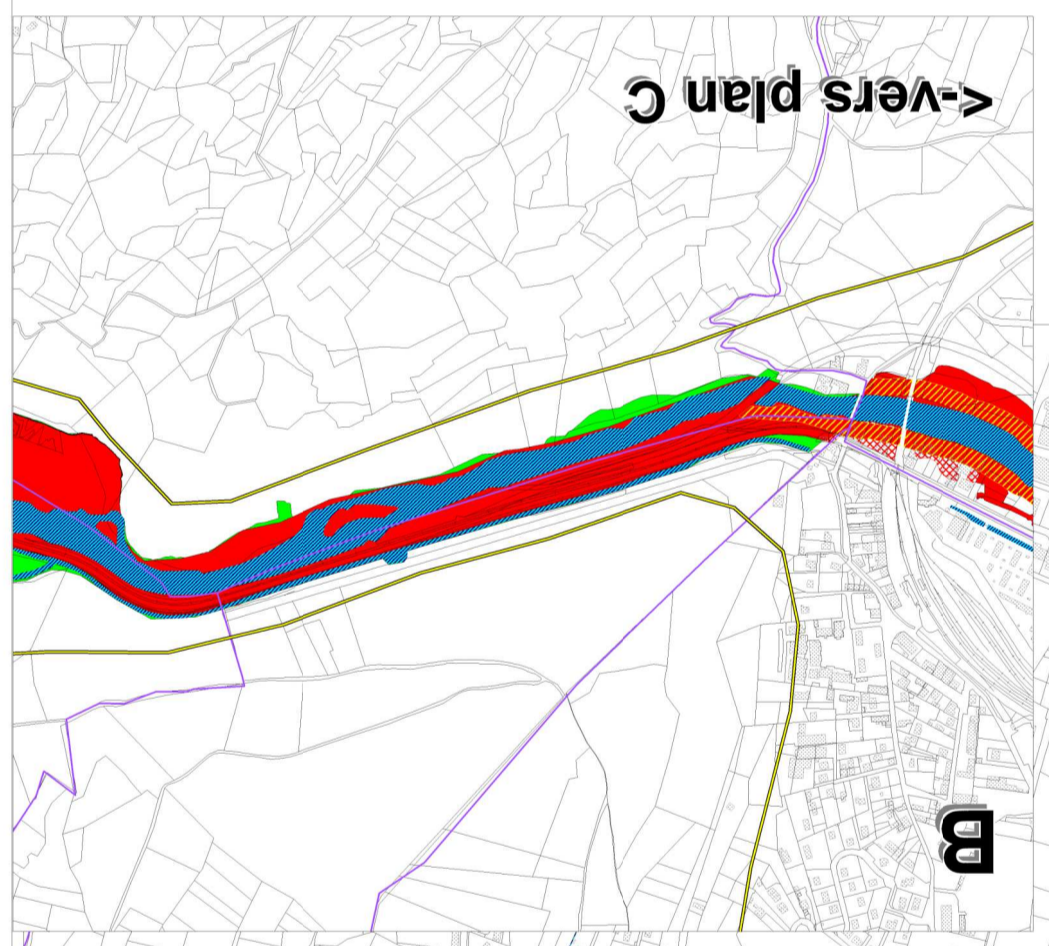
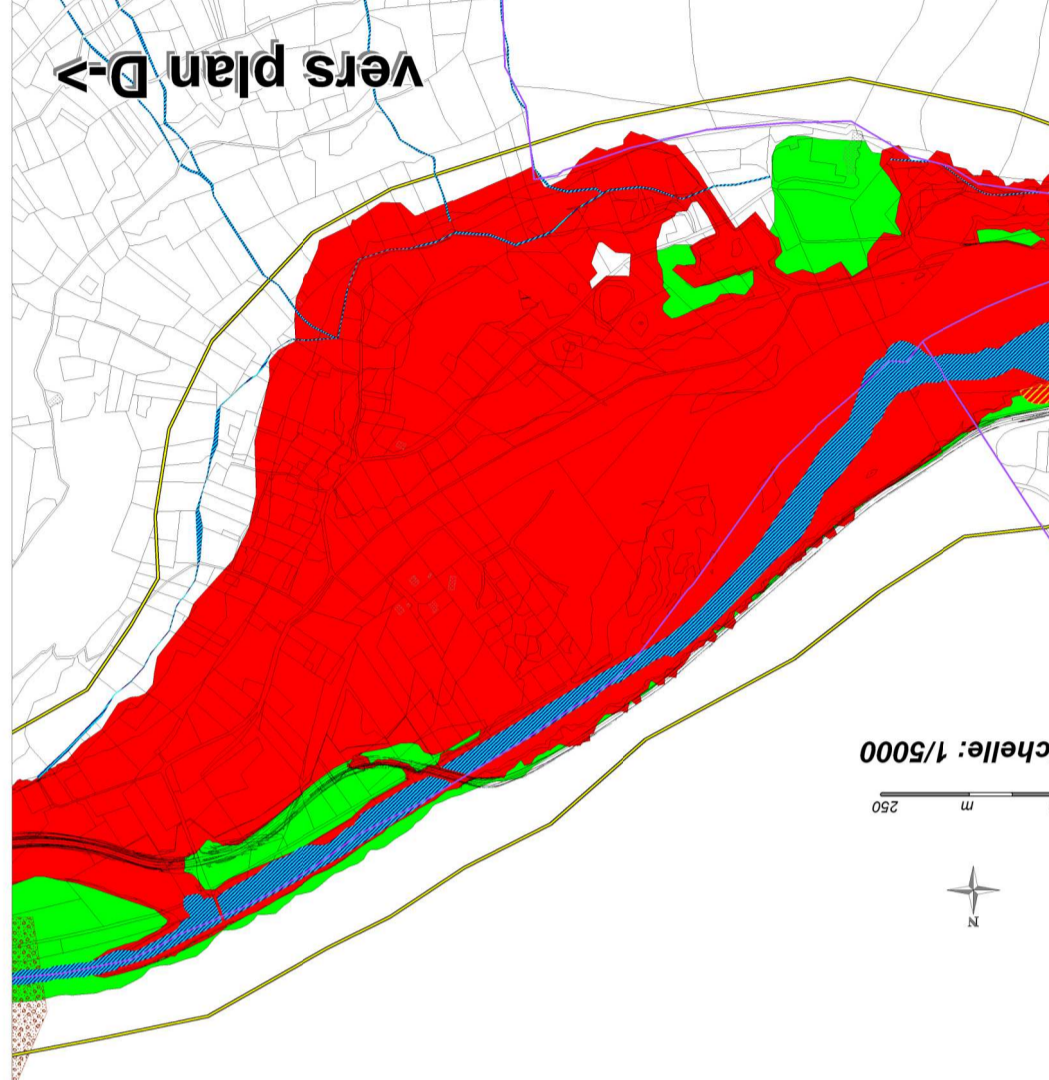
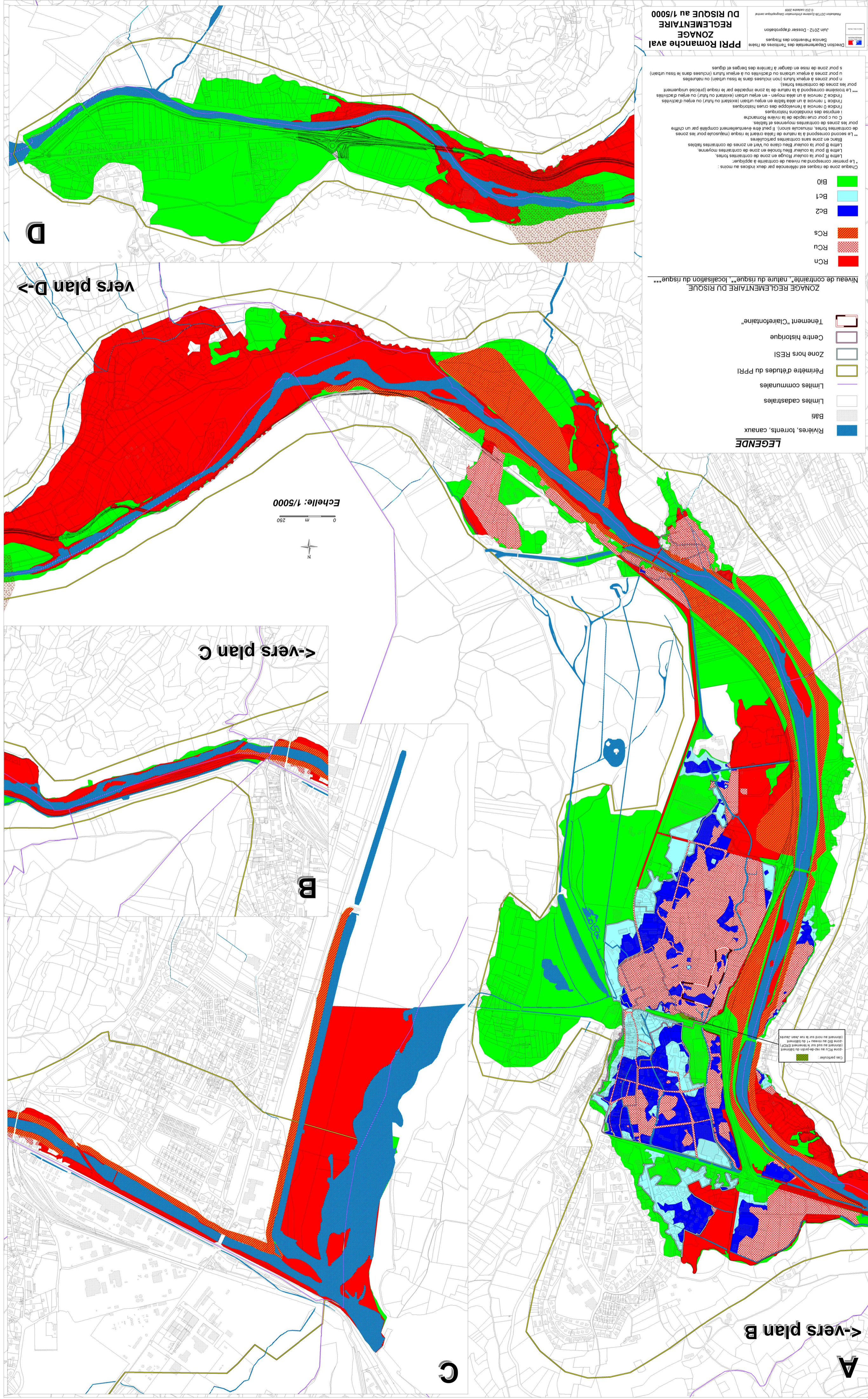


Chaque zone de risques est référencée par deux indices au moins :
 L'indice R pour la nature de l'aléa et l'indice Z pour la nature de la zone de contraintes.
 L'indice B pour la couleur bleue foncée ou verte en zones de contraintes faibles.
 L'indice C pour la couleur bleue claire ou verte en zones de contraintes moyennes.
 L'indice D pour la couleur bleue foncée ou verte en zones de contraintes fortes.
 L'indice E pour la couleur bleue foncée ou verte en zones de contraintes très fortes.
 L'indice F pour la couleur bleue foncée ou verte en zones de contraintes extrêmes.
 L'indice G pour la couleur bleue foncée ou verte en zones de contraintes extrêmes.
 L'indice H pour la couleur bleue foncée ou verte en zones de contraintes extrêmes.
 L'indice I pour la couleur bleue foncée ou verte en zones de contraintes extrêmes.
 L'indice J pour la couleur bleue foncée ou verte en zones de contraintes extrêmes.
 L'indice K pour la couleur bleue foncée ou verte en zones de contraintes extrêmes.
 L'indice L pour la couleur bleue foncée ou verte en zones de contraintes extrêmes.
 L'indice M pour la couleur bleue foncée ou verte en zones de contraintes extrêmes.
 L'indice N pour la couleur bleue foncée ou verte en zones de contraintes extrêmes.
 L'indice O pour la couleur bleue foncée ou verte en zones de contraintes extrêmes.
 L'indice P pour la couleur bleue foncée ou verte en zones de contraintes extrêmes.
 L'indice Q pour la couleur bleue foncée ou verte en zones de contraintes extrêmes.
 L'indice R pour la couleur bleue foncée ou verte en zones de contraintes extrêmes.
 L'indice S pour la couleur bleue foncée ou verte en zones de contraintes extrêmes.
 L'indice T pour la couleur bleue foncée ou verte en zones de contraintes extrêmes.
 L'indice U pour la couleur bleue foncée ou verte en zones de contraintes extrêmes.
 L'indice V pour la couleur bleue foncée ou verte en zones de contraintes extrêmes.
 L'indice W pour la couleur bleue foncée ou verte en zones de contraintes extrêmes.
 L'indice X pour la couleur bleue foncée ou verte en zones de contraintes extrêmes.
 L'indice Y pour la couleur bleue foncée ou verte en zones de contraintes extrêmes.
 L'indice Z pour la couleur bleue foncée ou verte en zones de contraintes extrêmes.

- LEGENDE**
- Rivières, torrents, canaux
 - Bâti
 - Limites cadastrales
 - Limites communales
 - Périmètre d'études du PPRI
 - Zone hors RCSI
 - Centre historique
 - Tènement "Clairfontaine"

Niveau de contrainte : nature du risque, localisation du risque

- RCS
- RCU
- RCA
- B01
- B02
- B03
- B04
- B05
- B06
- B07
- B08
- B09
- B10
- B11
- B12
- B13
- B14
- B15
- B16
- B17
- B18
- B19
- B20
- B21
- B22
- B23
- B24
- B25
- B26
- B27
- B28
- B29
- B30
- B31
- B32
- B33
- B34
- B35
- B36
- B37
- B38
- B39
- B40
- B41
- B42
- B43
- B44
- B45
- B46
- B47
- B48
- B49
- B50
- B51
- B52
- B53
- B54
- B55
- B56
- B57
- B58
- B59
- B60
- B61
- B62
- B63
- B64
- B65
- B66
- B67
- B68
- B69
- B70
- B71
- B72
- B73
- B74
- B75
- B76
- B77
- B78
- B79
- B80
- B81
- B82
- B83
- B84
- B85
- B86
- B87
- B88
- B89
- B90
- B91
- B92
- B93
- B94
- B95
- B96
- B97
- B98
- B99
- B100



D

Echelle: 1/5000



B

C

A

Ces particularités sont indiquées par des symboles spécifiques sur le plan de zonage.